

Séance du 22 mars 2022

L'an 2022, le 22 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente d'Avezé, lieu exceptionnel, et au nombre prescrit par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Olivier Champain, Michel Picault, Christophe Tertre, Christelle Copleutre, Claire Van Schaik, Philippe Chevalier, Sonia Surblé, Gérard Thomas, Michel Cormier, Jean-Marie Glon, Guy Daguéné

Excusée : Nicole Marchand

Absent : Jérôme Jouselin

A été nommé secrétaire de séance : Gérard Thomas

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Attribution des subventions aux associations et organismes de formation

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les différentes demandes de subventions émanant :

- des organismes suivants : Association Prévention routière Comité de la Sarthe, ADMR de la Ferté-Bernard, Association pour le Don du sang bénévole du secteur de La Ferté-Bernard, Foyer socio-éducatif Collège G. Desnos, MFR-CFA La Gautellerie, Lycée professionnel Le Tertre/Notre Dame, Comice agricole de la Ferté-Bernard, Croix-rouge française La Ferté-Bernard, Amaelles Alençon, Qui nettoie si ce n'est toi ?, Fondation du Patrimoine,

- des associations de la commune suivantes : Amicale des Parents d'élèves de l'école Georges Charpak, Club de l'amitié d'Avezé, Comité des fêtes et Union sportive avezéenne, Ami Chemin d'Avezé, l'Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine d'Avezé.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Décide** d'attribuer les subventions aux organismes et associations suivants :

Prévention routière	40 €
ADMR La Ferté-Bernard	40 €
Fondation du Patrimoine	75 €
Association pour le Don du Sang	50 €
FSE Collège G. Desnos (10 € par élève)	200 €
MFR-CFA La Gautellerie	20 €
Lycée pro Le Tertre/Notre Dame	60 €
Comice agricole	40 €
Club de l'Amitié	150 €
APE Ecole Georges Charpak	250 €
ASVPA	150 €
Comité des Fêtes et Union sportive avezéenne	150 € + 100 € pour l'inter-école de cyclisme
Ami Chemin d'Avezé	150 €

- **Décide** d'accorder la gratuité sur la redevance annuelle forfaitaire de 150,00 € TTC pour la location de la salle polyvalente à l'association des Tapissiers d'Avezé,

Détermination des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les comptes de la Commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de voter les taux d'imposition des taxes directes locales applicables pour l'année 2022 suivants :
 - Taxe foncière (bâti) 33,25 %
 - Taxe foncière (non bâti) 26,15 %
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Approbation des comptes de gestion 2021 : budgets Commune, Assainissement et Lotissement

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du

Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Pour : 13 Voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 Voix

Approbation du compte administratif 2021 – Budget Commune

Vu la délibération D18 2021 du 23 mars 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,

Vu la délibération D64 2021 du 7 décembre 2021 approuvant la décision modificative n°1,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable,

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote) :

- **Approuve** le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Excédent reporté :	84 538,42 €
Recettes exercice :	500 241,44 €
Dépenses exercice :	396 931,58 €
Résultat de clôture : Fonctionnement	187 848,28 €

Section d'investissement

Déficit reporté :	- 242 100,68 €
Recettes exercice :	489 916,02 €
Dépenses exercice :	408 624,05 €
Résultat de clôture : Investissement	- 160 808,71 €

Etat des restes à réaliser

Dépenses d'investissement : 24 849,47 €

Recettes d'investissement : 103 321,00 €

• **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 12 Voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 Voix

Approbation du compte administratif 2021 – Budget Assainissement

Vu la délibération D18 2021 du 23 mars 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable,

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote) :

- **Approuve** le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Excédent reporté :	13 124,09 €
Recettes exercice :	20 992,78 €
Dépenses exercice :	19 950,89 €
Résultat de clôture : Fonctionnement	14 165,98 €

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif (D 001) :
- 160 808,71 €

Solde des restes à réaliser en investissement : + 78 471,53 €

3- L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2021 soumise à votre approbation est donc la suivante :

Besoin à couvrir (Affectation au compte 1068) : 82 337,18 €

Solde (Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne 002) : 105 511,10 €

Pour : 13 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

Affectation du résultat 2021 – Budget Assainissement

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,
Après avoir entendu le compte administratif 2021,
Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 14 165,98 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) + 13 124,09 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) + 1 041,89 €

Soit un résultat à affecter : + 14 165,98 €

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif (R 001) :
+ 12 323,27 €

Solde des restes à réaliser en investissement : - 5 484,33 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reporté (ligne 002) : + 14 165,98 €

Pour : 13 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

Affectation du résultat 2021 – Budget Lotissement

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,
Après avoir entendu le compte administratif 2021,
Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de – 0,20 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) - 0,20 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) 0,00 €

Soit un résultat à affecter : - 0,20 €

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif (R 001) :
+ 0,33 €

Solde des restes à réaliser en investissement : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reporté (ligne 002) : - 0,20 €

Pour : 13 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

Vote des budgets primitifs 2022 : Commune, Assainissement et Lotissement

Le Conseil municipal,
Vu les comptes de la Commune,
Vu les budgets présentés par M. Olivier Champain, 2^{ème} adjoint chargé des finances,
Après en avoir délibéré, décide d'adopter les budgets primitifs pour l'exercice 2022 conformément aux

tableaux ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, et pour le budget principal avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Le **budget principal de la Commune**, pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses :	580 161,10 €	Dépenses :	413 273,71 €
Recettes :	580 161,10 €	Recettes :	413 273,71 €

Le **budget annexe Assainissement**, pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses :	34 495,21 €	Dépenses :	33 605,48 €
Recettes :	34 495,21 €	Recettes :	33 605,48 €

Le **budget annexe Lotissement**, pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses :	321 108,00 €	Dépenses :	321 105,89 €
Recettes :	321 108,00 €	Recettes :	321 105,89 €

Pour : 13 Voix Contre : 0 Voix Abstention : 0 Voix

Travaux de voirie communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été inscrit au budget primitif 2022 les travaux de voirie suivants :

Route de la Tuilerie : reprofilage et enduit bi-couche sur une partie et PATA pour réfection ponctuelle sur le reste de la voirie.

Le montant de ces travaux a été estimé par l'ATESART à 12 020,00 € HT, soit 14 424,00 € TTC.

La société Pigeon TP – Centre IDF nous a remis son offre pour un montant de 12 929,78 € HT, soit 15 515,74 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient** le devis de l'entreprise Pigeon TP Centre IDF pour un montant de 12 929,78 € HT, soit 15 515,74 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

Devis matériel service technique : épareuse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé, au budget primitif 2022, d'investir dans une épareuse afin de remplacer le broyeur actuel.

Deux entreprises ont remis leurs offres pour un broyeur d'accotement et une épareuse :

	LESIEUR SA		LHERMITE AGRI	
	Broyeur	Epareuse	Broyeur	Epareuse
Montant HT	8 500,00 €	11 700,00 €	8 800,00 €	14 000,00 €
Options épareuse		1 920,00 €		250,00 €
Reprise ancien broyeur	- 2 500,00 €	- 2 500,00 €	- 2 000,00 €	- 2 000,00 €
Escompte de 2,5 %			- 170,00 €	- 300,00 €
TOTAL HT	6 000,00 €	11 120,00 €	6 630,00 €	11 950,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Opte** pour l'achat d'une épareuse,
- **Retient** le devis de l'entreprise Lhermite Agri pour un montant de base de 14 000,00 € HT,
- **Décide** d'ajouter l'équipement facultatif suivant : 2 stabilisateurs à cardan pour un montant de 250,00 € HT,
- **Accepte** la reprise de l'ancien broyeur pour un montant de 2 000,00 € HT,
- **Accepte** l'escompte de 2,5 %,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à cette décision.

Devis acquisition d'une taille-haies sur perche et d'une tronçonneuse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé, au budget primitif 2022, d'acheter un taille-haie sur perche et une tronçonneuse pour le service technique.

Deux entreprises ont remis leurs offres :

	Tessé Motoculture	Equip’Jardin
	Montant TTC	Montant TTC
Tronçonneuse	(thermique) 209,00 €	(à batterie) 1 274,40 €
Taille-Haies	845,85 €	876,96 €
Option Perche élagueuse	412,74 €	
TOTAL TTC	1 467,59 €	2 151,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **Retient** le devis de l’entreprise Tessé Motoculture pour un montant de 1 467,59 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et tous les documents relatifs à cette décision.

Devis renfort mur du cimetière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 7 décembre 2021, il a été décidé de demander plusieurs devis concernant les travaux de renfort du mur de l’enceinte du cimetière. De plus, il a été décidé au budget primitif 2022 de programmer ces travaux.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil municipal les propositions de devis reçues par trois entreprises :

- Renou Blanchard Entreprise propose de créer 5 puits (1 m x2.5) d’une profondeur de 2 ml en béton armé et 5 renforts en bloc bancheur comprenant armature et béton avec finition enduit à la chaux lissé pour un montant de 11 151,47 € TTC,
- Jérôme Triboté propose de créer 9 renforts en béton avec fondation sans enduit pour un montant de 6 845,00 € TTC,
- Ragot Vincent propose de créer 8 renforts en parpaings bancheurs (base de 1,25 m) avec un terrassement en béton armé (0,75 ml de profondeur, 0,6 x 1,5 m) finition en enduit monocouche gratté avec baguettes d’angles sur arrêtes et couronnement en briques du haut des contreforts pour un montant de 9 280,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **Retient** l’offre de l’entreprise Renou Blanchard pour un montant de 11 151,57 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération.

Demande de subvention aide régionale : Fonds régional Jeunesse et Territoires

Dans le cadre du fonds régional Jeunesse et Territoires dont l’objectif est de soutenir les projets d’intérêt local répondant aux besoins des communes de moins de 5 000 habitants, confrontées à la nécessité de réaliser un équipement ou service public de proximité en faveur de la jeunesse-petite enfance, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de présenter le projet suivant :

Remplacement de la chaudière fioul de l’école primaire par six pompes à chaleur Haute Température avec création de quatre circuits de régulation et changement de trois châssis à l’école et création d’un city-stade au terrain de loisirs communal.

Après avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Adopte** le projet précité d’un montant prévisionnel de 178 841,80 € HT,
- **Sollicite** auprès du Conseil régional des Pays de la Loire une subvention de 20 % du montant des travaux HT, soit une subvention d’un montant de 35 768,36 €,
- **Arrête** les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT en €
DETR / DSIL	47 536,87 €
Région 20 % - Fonds régional Jeunesse et Territoires	35 768,36 €
Fonds de concours pompes à chaleur – Plafond 12 500 €	12 500,00 €
Fonds de concours city stade	9 900,00 €
Prime CEE	2 196,48 €
Part restant à la commune	70 940,09 €
TOTAL HT en €	178 841,80 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande au titre du fonds régional Jeunesse et Territoires,
- **Atteste** que le projet est inscrit aux budgets 2021 et 2022,
- **Atteste** de l’inscription du projet en section d’investissement,
- **Atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,

- **Demande** la rétroactivité de la subvention à la date du 15 octobre 2021.

Demande de révision du loyer du garage rue de la Poste

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal du courrier du locataire du garage situé au 1 rue de la Poste s'interrogeant sur l'augmentation de son loyer mensuel.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal qu'une révision annuelle du loyer est prévue dans le bail ce qui explique l'augmentation du loyer mais que le locataire procède à des petits travaux d'entretien du garage.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son accord pour maintenir le loyer mensuel à 15,00 €, plus 10,00 € de charges pour l'abonnement à l'électricité pour l'année 2022 et de ne pas lui facturer les consommations d'électricité de l'année 2021 payables annuellement en contrepartie des travaux effectués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir le loyer à 15,00 € par mois + 10,00 € de charges mensuelles pour l'année 2022,
- **Dit que** les loyers de janvier, février et mars 2022 déjà titrés seront réduits de 1,03 € chacun,
- **Accorde** la gratuité pour les consommations d'électricité de l'année 2021,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette délibération.

DIVERS

Election présidentielle

Suite au mail envoyé à l'ensemble des membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire fait lecture du tableau des permanences pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 et demande aux conseillers qui ne se sont pas encore manifestés de s'inscrire. Le tableau complété sera envoyé par mail aux conseillers.

Elections législatives

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les dates des prochaines élections législatives qui se dérouleront les 12 et 19 juin 2022.

Conseiller numérique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a créé un poste de conseiller numérique. Des permanences sont mises en place dans chaque commune pour aider les administrés dans leurs démarches administratives.

La séance est levée à 23 heures 15 minutes